

DIAGNOSTIC DU DISPOSITIF NATIONAL D'ÉVALUATION (DNE)

OCTOBRE 2025



ISBN : 92 – 9133 – 190 – 2



pasec
Programme d'analyse des systèmes
éducatifs de la confemen

AVANT-PROPOS

L'évaluation des apprentissages constitue aujourd'hui un levier essentiel pour améliorer la qualité et l'efficacité des systèmes éducatifs. Consciente de cet enjeu majeur, la Conférence des ministres de l'Éducation des États et gouvernements de la Francophonie (CONFEMEN) a engagé, depuis sa 51^{ème} session ministérielle tenue à Maurice en octobre 2004, une dynamique ambitieuse visant la mise en place et le renforcement des Dispositifs Nationaux d'Évaluation (DNE) dans États et gouvernements membres.

Dans ce cadre, la CONFEMEN, à travers son Programme d'analyse des systèmes éducatifs (PASEC), a initié et coordonné la conduite par un consortium d'experts de diagnostics approfondis des DNE dans treize pays participants à l'évaluation PASEC2024 dont le Burundi. Ce diagnostic a été possible grâce au soutien précieux de l'Agence Française de Développement (AFD). Il a permis l'identification précise des forces, faiblesses et opportunités du dispositif d'évaluation à grande échelle des apprentissages, afin d'en renforcer significativement la fonctionnalité et l'efficacité.

Le présent rapport du diagnostic a été produit à cet effet et validé par le pays. Ce rapport présente les résultats et comporte une stratégie de renforcement du DNE assortie d'un plan d'action pour la mise en œuvre de cette stratégie.

Nous espérons que ledit rapport servira non seulement d'outil stratégique aux décideurs politiques, aux acteurs et partenaires éducatifs, mais aussi qu'il stimulera une collaboration renforcée et un échange fructueux d'expériences et de bonnes pratiques au niveau du pays. La synergie d'actions permettra de garantir une

éducation de qualité pour tous à travers des politiques, réformes et pratiques éducatives efficaces, fondées sur une meilleure exploitation des résultats issus des évaluations des apprentissages solides et fiables.

Pr Abdel Rahamane BABA-MOUSSA
Secrétaire général de la CONFEMEN

REMERCIEMENTS

Le présent rapport n'aurait pas été possible sans la précieuse contribution de personnes et de partenaires de l'éducation. L'équipe du PASEC tient à souligner leur appui et à les remercier pour le temps et les efforts qu'ils ont consacrés lors de la réalisation du diagnostic et de la finalisation de ce rapport, fait au Bénin. L'équipe du PASEC tient particulièrement à remercier les personnes des équipes suivantes qui ont aidé à la production du rapport :

- L'équipe nationale PASEC
- L'équipe du Service des évaluations des apprentissages (SEA)

Nous apprécions hautement l'accompagnement de M. Essoum Olatoundji Martin, Correspondant national de la CONFEMEN et de **M. Gomez Eme Marino**, Responsable de l'équipe nationale PASEC lors de la mission relative au diagnostic du DNE, sans oublier les contributions des équipes des ministères en charge de l'Éducation lors de la mission de finalisation du rapport.

Equipe pour la production du rapport

Ce rapport a été produit par la CONFEMEN à travers son Programme d'analyse des systèmes éducatifs (PASEC) dans le cadre de l'appui que le Programme apporte aux pays membres, pour la mise en place et le renforcement de Dispositifs nationaux d'évaluation solides et pour donner suite aux recommandations de la 51^{ème} session ministérielle.

Equipe du PASEC

Hilaire Hounkpodoté,

Coordonnateur

Adama Bologo, Chargé de projet au PASEC pour l'appui aux DNE

Bassile Tankeu,

Chef de la division « Statistiques, analyse des données et études » du PASEC

Labass Lamine Diallo,

Chef de la division « Conception des instruments, collecte des données et renforcement des capacités » du PASEC

Ousmane Birba,

Conseiller technique au PASEC

Seydou Garba Hamidou,

Conseiller technique au PASEC

Tchindebé Berkeunbé,

Conseiller technique au PASEC

Valérie Vinuesa,

Conseillère technique au PASEC

Fatimé Zara Boukar,

Conseillère technique au PASEC

Khady Mbaye Camara,

Assistante administrative principale au PASEC

Penda Seck Fall Diouf,

Assistante administrative au PASEC

Ulrich Tadajeu Kenfack,

Attaché de communication au PASEC

Expert/Consultant chargé de la conduite du diagnostic

Olivier Théodule RAZAFINDRANOVONA

Relecture du rapport :

Professeur Abdoulaye Berté

Edition et mise en page :

Mme Céline Lequeux

Le diagnostic a été financé par l'Agence française de développement (AFD).



TABLE DES MATIÈRES

Acronymes	6
INTRODUCTION	8
1. Déroulement du diagnostic du DNE au Bénin	8
1.1. Méthodologie utilisée	9
1.2. Activités menées	9
1.3. Difficultés rencontrées	10
2. Résultats du diagnostic du DNE	11
2.1. Structures d'évaluation des apprentissages au Bénin	12
2.2. Le Service d'évaluation des apprentissages (SEA)	14
2.2.1. Contexte du Service d'évaluation des apprentissages	14
2.2.2. Ancrage institutionnel du SEA	14
2.2.3. Évaluations menées par le SEA	15
2.2.4. Structure et personnel permanent du Service d'Evaluation des apprentissages	16
2.2.5. Points forts	20
2.2.6. Points faibles	20
2.2.7. Besoins en ressources humaines et matérielles exprimés par le pays	21
2.2.8. Besoins en renforcement des capacités et en équipements exprimés par le pays	21
3. Stratégie de renforcement du service d'évaluation des apprentissages	22
3.1. Indications sur la fonctionnalité d'un DNE	23
3.1.1. La cellule technique	23
3.1.2. Le comité d'orientation	23
3.2. Objectifs du dispositif national d'évaluation des apprentissages	24
3.2.1. Objectifs généraux	24
3.2.2. Objectifs spécifiques	24
3.3. Analyse des forces et faiblesses / points d'amélioration / recommandations	25
3.4. Axes stratégiques et actions prioritaires par axe	28
3.5. Plan d'action de la stratégie et son estimation budgétaire	31
3.6. Mécanisme de coordination et suivi-évaluation	37
4. Stratégie de renforcement de la stratégie et du plan d'action	38
CONCLUSION	40
Annexes	44

Acronymes

AFD : Agence française de Développement
AOF : Attributions, organisation et fonctionnement
AUF : Agence universitaire de la francophonie
CEP : Certificat d'études primaires
CI : Cours d'initiation
CM1 : Cours Moyen 1^{ère} année
CNE : Conseil national de l'Education
CONFEMEN : Conférence des Ministres de l'Education des Etats et Gouvernements de la Francophonie
CP : Cours préparatoire
CTIS : Commission technique d'intervention spécialisée
DAD : Division analyse, diffusion et suivi des remédiations
DEA : Division élaboration des outils et administration des instruments de mesure
DEC : Direction des Examens et Concours
DNE : Dispositif national d'évaluation
EGMA : Early Grade Mathematics Assessment
EGRA : Early Grade Reading Assessment
INFRE : Institut national pour la formation et la recherche en éducation
INIFRCF : Institut national d'ingénierie de formation et de renforcement des capacités des formateurs
MEMP : Ministère des Enseignements maternel et primaire
MESRS : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique
MESTFP : Ministère des Enseignements secondaire, technique et de la Formation professionnelle
ONG : Organisation non gouvernementale
PAM : Programme alimentaire mondial
PASEC : Programme d'Analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN
PDDSE : Plan décennal de développement du secteur de l'Education
PME : Partenariat mondial pour l'Education
PSE : Plan sectoriel de l'Education
PTF : Partenaire technique et financier
SEA : Service d'évaluation des apprentissages
STP : Secrétariat technique permanent
UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
WEI : World Education Incorporated

INTRODUCTION

Dans le contexte actuel du Bénin, où l'amélioration des performances du système éducatif est une priorité nationale, un Dispositif national d'évaluation des apprentissages (DNE) bien structuré et opérationnel est indispensable pour répondre aux enjeux de pilotage, d'équité et d'efficacité du système éducatif. En effet, l'évaluation des apprentissages constitue un levier essentiel pour garantir la qualité de l'éducation et soutenir les politiques éducatives.

C'est ainsi que conformément à ses missions et faisant suite aux engagements pris par les Ministres de l'Éducation lors de la 51ème conférence ministérielle, la CONFEMEN a commandité la conduite des diagnostics dans 13 pays ciblés dont le Bénin. Aussi, une mission a été conduite dans ce pays, dans le cadre du diagnostic approfondi de l'éventuel dispositif existant d'évaluations à grande échelle des apprentissages, mais aussi pour formuler une stratégie cohérente de mise en place ou de renforcement du DNE. Ledit diagnostic ne concerne pas la conception des évaluations certificatives ni les évaluations régulières en classe mais uniquement la conception, la réalisation et l'analyse des évaluations des apprentissages permettant d'informer les politiques éducatives.

Le présent rapport s'articule autour de deux axes principaux : une analyse du diagnostic du dispositif actuel et une proposition de stratégie visant à créer (s'il n'en existe pas de façon structurée), ou à renforcer le DNE existant, de même qu'à en assurer la pérennité et la performance.

Le document est structuré en quatre parties :

- la première synthétisera le déroulement du diagnostic, les activités menées et les méthodes employées pour collecter les données et informations ainsi que les difficultés rencontrées ;
- la deuxième présentera les résultats du diagnostic en détaillant l'existant, à travers l'analyse des attributions, l'organisation, le fonctionnement et les réalisations du Service d'évaluation des apprentissages (SEA), de même que l'Équipe nationale PASEC, tout en identifiant les forces et les besoins exprimés en ressources, en formation et en équipement ;
- la troisième proposera une stratégie de renforcement du dispositif national d'évaluation, comprenant les objectifs, l'organisation et le fonctionnement, les axes stratégiques, un plan d'action, ainsi que les besoins en formation et en financement ;
- la quatrième se focalisera sur la stratégie de financement du plan d'action pour le renforcement du dispositif national d'évaluation.

Ce rapport se propose d'indiquer des actions claires et opérationnelles, pour structurer un Dispositif national d'évaluation performant et durable au Bénin, pour conduire des évaluations nationales et internationales des apprentissages, qui soient rigoureuses et régulières. Les résultats desdites évaluations devront être utilisés pour guider les décideurs dans l'élaboration de politiques éducatives basées sur des données probantes, afin d'obtenir une amélioration des résultats des élèves et une équité dans l'éducation.

1

DÉROULEMENT DU DIAGNOSTIC DU DNE AU BENIN

Les documents d'orientation visent à appuyer la mise en place des Dispositifs nationaux d'évaluation (DNE) (s'il n'en existe pas) ou leur renforcement (s'il en existe) dans les pays ciblés. La Conférence des Ministres de l'Éducation des États et Gouvernements de la Francophonie (CONFEMEN), à travers le Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN (PASEC), a mis en place un consortium d'experts pour mener dans chaque pays ciblé, le diagnostic de la structure d'évaluation ou du dispositif national d'évaluation.

De façon spécifique, il s'agira de :

- définir ou clarifier, selon le cas de figure, les missions du dispositif national d'évaluation, son champ de compétences, son rattachement institutionnel, les profils des personnels du DNE ainsi que ses interactions avec les autres directions du Ministère de l'Éducation ou d'autres ministères ;
- proposer une stratégie de mise en place ou de renforcement du DNE, comprenant un calendrier prévisionnel.

La mission que nous avons menée s'est déroulée en trois phases :

- 1) la réalisation de la cartographie et du diagnostic du DNE, pour analyser la situation existante et en identifier les améliorations ;
- 2) la proposition de stratégie de renforcement du DNE et du plan d'action, pour en améliorer le fonctionnement ;
- 3) la soumission au PASEC du rapport pays du diagnostic du DNE.

1.1 MÉTHODOLOGIE UTILISÉE

Le diagnostic comprendra :

- une analyse de documents sur l'évaluation des apprentissages à grande échelle ;
- des entretiens avec les parties prenantes.

Cette méthodologie a été adoptée pour que l'on se fasse une idée précise de la cartogra-

phie du Dispositif national d'évaluation existant dans le pays. Elle permettra d'évaluer l'existant par rapport aux standards de qualité, d'en déduire les forces et les faiblesses, les points forts et les points à améliorer, les opportunités, les moyens existants ou manquants et de proposer une stratégie de renforcement du DNE.

La rencontre avec les parties prenantes a été nécessaire dans la mesure où elle a permis de recueillir des éléments d'informations suffisants et pertinents, pour s'assurer que les dispositions à prendre tiennent compte des réalités, de leurs intérêts et de leurs préoccupations. Ceci a nécessité l'utilisation de grilles d'entretien et de questionnaires d'enquête.

1.2 ACTIVITÉS MENÉES

Conformément à la méthodologie énoncée ci-dessus, le diagnostic du dispositif national d'évaluation des apprentissages s'est fait à travers :

- une revue documentaire,
- des interviews et des entretiens en présentiel ou en ligne,
- des enquêtes,
- des réunions,
- des focus group.

La revue documentaire a permis de faire une analyse des documents sur le dispositif national d'évaluation dans le pays (voir la liste des documents consultés en annexe).

Un questionnaire d'enquête a été soumis au personnel technique du Service d'évaluation des apprentissages (SEA) du MEMP, ainsi qu'aux membres de l'Équipe nationale PASEC. Ce questionnaire a porté sur l'avis fourni par le personnel de la structure considérée, ses profils, ses équipements, les formations reçues en matière d'évaluation des apprentissages, les besoins en formation, les problèmes rencontrés dans la réalisation des évaluations des acquis scolaires des apprenants. Il a aussi permis de

recueillir leurs avis sur le renforcement ou la mise en place d'un Dispositif national d'évaluation des apprentissages.

Une grille d'entretien avec les partenaires techniques et financiers a été utilisée pour expliquer à ces derniers les objectifs de la mission et les perspectives de la CONFEMEN. Elle doit aussi permettre de recueillir leurs attentes en matière de données ou d'informations produites à partir des évaluations des apprentissages, en matière de moyens de publication de résultats d'évaluation d'apprentissages, les appuis éventuels dans le fonctionnement d'un dispositif d'évaluation des apprentissages. De même, cette grille d'entretien permettra de connaître leurs points de vue sur le renforcement ou la mise en place du dispositif national d'évaluation des apprentissages.

Les réunions ou focus groups ont servi à recueillir d'autres informations, des perceptions, des idées, ainsi que pour explorer des opinions et des expériences.

Les personnes interviewées sont des directeurs de certains ministères ou leurs représentants, des représentants du Secrétariat général du Ministère, le Correspondant national de la CONFEMEN, les membres de l'équipe nationale PASEC, des chefs de service, des inspecteurs de l'Éducation ainsi que des partenaires techniques et financiers dont le chef de file des partenaires.

Certaines personnes-clés avaient des calendriers très chargés. Elles n'ont donc pas été disponibles, le temps qu'a duré la mission ; ce qui a occasionné des rencontres informelles et des entretiens en ligne. De plus, l'obligation de clôturer le budget en cette fin d'année a contraint les agents à s'atteler à celles de leurs activités qui devaient être impérativement réalisées : leurs préoccupations étaient de « boucler » l'année, conformément à leurs plans de travail.

En outre, la politique nationale d'évaluation (PNE-2012-2021) n'a pas spécifié les caractéristiques d'un dispositif national d'évaluation des apprentissages. Heureusement, l'actuelle politique sectorielle de l'éducation (PSE 2018-2030), qui va être mise en œuvre, a fortement recommandé la mise en place et l'opérationnalisation de dispositifs nationaux d'évaluation des apprentissages.

La mission s'est néanmoins déroulée sans problème majeur. Toutefois, elle a nécessité des déplacements fréquents entre Porto-Novo, la capitale administrative, et Cotonou, la capitale économique, car les structures contactées se trouvaient dans l'une ou l'autre des deux villes.

1.3 DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Les entretiens avec toutes les parties prenantes de tous les ordres d'enseignement, ainsi qu'avec les autres institutions partenaires dans la conduite des évaluations n'ont pu, hélas, être réalisés dans le temps imparti à la mission de diagnostic de DNE dans le pays ; ce qui n'a pas permis d'enrichir davantage les données et les informations collectées.

2

RÉSULTATS DU DIAGNOSTIC DU DNE

2.1 STRUCTURES D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES AU BÉNIN

L'orientation de l'Éducation nationale en République du Bénin est régie par la Loi n° 2003-17 du 11 novembre 2003, dont les articles 31, 33 et 34 ont été modifiés par la Loi n° 2005-33 du 06 octobre 2005.

Cette loi d'orientation structure l'enseignement en trois degrés :

- le premier degré est constitué par l'Enseignement maternel d'une durée de 2 ans et par l'enseignement primaire obligatoire qui s'étale sur 6 ans,
- le second degré, comprend l'Enseignement secondaire général de 7 ans (dont 4 ans au collège et 3 ans au lycée) et l'Enseignement secondaire, technique et professionnel ;
- le troisième degré, regroupe l'Enseignement supérieur et la Recherche scientifique.

L'article 47 de ladite loi stipule que l'évaluation des connaissances et des compétences de l'élève ou de l'étudiant fait partie intégrante de la formation. Aussi, les ministères en charge de l'Éducation qui sont le Ministère des Enseignements maternel et primaire (MEMP), le Ministère des Enseignements secondaire, technique et de la Formation professionnelle (MESTFP) et le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (MESRS), se sont dotés, chacun, de structures d'évaluation formative, sommative et certificative. Toutefois, les évaluations nationales des apprentissages n'ont été faites qu'à travers les examens nationaux jusqu'à la création en 2020 du Service d'évaluation des apprentissages (SEA) au niveau du MEMP. D'autres évaluations nationales ont été réalisées le plus souvent par des instances externes au Bénin.

La politique nationale d'évaluation ne présente pas de façon explicite le cadrage de l'évaluation des apprentissages à grande échelle.

Pourtant, c'est elle qui promeut l'évaluation des politiques publiques en général, dont la politique sectorielle de l'éducation, en vue d'en faire un outil d'aide à la gestion et à la prise de décision.

Le Bénin a participé à plusieurs évaluations menées dans le cadre du Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN (PASEC). A cet effet, il existe dans ce pays, une équipe nationale du PASEC qui a été installée pour participer à la réalisation desdites évaluations PASEC, de sa phase de préparation jusqu'à sa phase de restitution.

Les membres de cette équipe, au nombre de 10, sont nommés par les autorités nationales et sont constitués actuellement de 4 pédagogues/didacticiens, 2 statisticiens, 2 planificateurs, 1 informaticien et 1 statisticien économiste. Six d'entre eux travaillent au sein du Ministère des Enseignements maternel et primaire (MEMP), quatre au sein du Ministère des Enseignements secondaire, technique et de la Formation professionnelle (MESTFP).

Pour pouvoir assurer correctement les tâches que le PASEC confie à cette équipe, ses membres reçoivent, pendant les regroupements des équipes nationales, des formations dans différents domaines dont l'échantillonnage et l'analyse statistique des données d'évaluation des apprentissages.

Les attributions de l'équipe nationale PASEC sont :

- l'adaptation au contexte national des outils standards de collecte de données du PASEC ;
- la préparation de la base de sondage pour le tirage d'un échantillon d'écoles par l'équipe du PASEC de Dakar ;
- l'organisation de la collecte de données et la supervision de ladite collecte sur le terrain ;
- la saisie et le nettoyage de données sur ordinateur ;

- la contribution à l'analyse et l'interprétation de données, la formulation des recommandations et la rédaction du rapport national de l'évaluation ;
- la communication des résultats dans les régions ainsi qu'aux différents Partenaires techniques et financiers, oeuvrant dans le domaine de l'Education ;
- le suivi des recommandations faites et des réalisations des études secondaires.

L'équipe nationale du PASEC n'est pas un dis-

positif d'évaluation des apprentissages en soi, mais elle conduit les évaluations PASEC dans le pays. La plupart de ses membres ont beaucoup d'expériences en matière d'évaluation des apprentissages. Leurs compétences ont été renforcées par le PASEC. A cause de leurs profils et de leurs compétences, les membres de l'équipe nationale PASEC sont des personnes ressources à privilégier : ils servent à perfectionner le Dispositif national d'évaluation des apprentissages.

Situation des ressources humaines de l'équipe nationale PASEC

POSTES / FONCTIONS / RÔLES	PROFILS	QUALIFICATIONS
Responsable national	Ingénieur de la Planification	Master en Planification et gestion de l'éducation, Option Planification et analyse des systèmes éducatifs Formation initiale ou continue en statistiques, en planification et/ ou en informatique, en sciences de l'éducation. Expériences des évaluations nationales des acquis scolaires, gestion des projets Maîtrise des techniques d'évaluation et d'analyse statistique. de l'outil informatique
Pédagogue/didacticien du Primaire	Inspecteurs de l'Enseignement primaire	CAIP Master en sciences de l'Education Spécialiste dans les curricula au Primaire
Pédagogue/didacticien du secondaire (Français)	Conseiller pédagogique	CAFCP Spécialiste dans les curricula de collège, en français
Pédagogue/didacticien du secondaire (mathématiques)	Conseiller pédagogique	CAFCP Spécialiste dans les curricula en mathématiques
Statisticien	Spécialiste des données issues des systèmes éducatifs et/ou en évaluation de politiques publiques	Licence ou Master en Economie et en Statistiques Expérience dans la gestion et la création de questionnaires, en techniques d'échantillonnage et pondération Bonne connaissance des logiciels statistiques tels que STATA ou SPSS

Informaticien	Spécialiste en gestion des bases de données ainsi que de création de masques de saisie	Diplôme de License ou master en Informatique de Gestion
----------------------	--	---

2.2 LE SERVICE D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES (SEA)

2.2.1. Contexte du Service d'évaluation des apprentissages

Le Service d'évaluation des apprentissages (SEA) a été créé à l'Institut national pour la Formation et la Recherche en Education (INFRE) suivant l'Arrêté N° 027/MEMP/DC/SGM/ CTJ/ DAF/INFRE/SG/SP 010 SGG19 du 18 juin 2019. Cette mise en place est intervenue suite aux recommandations de la CONFEMEN, préconisant la réalisation par le pays d'évaluations nationales des apprentissages aux côtés des évaluations du PASEC.

Le SEA est chargé :

- d'effectuer l'analyse des résultats du Certificat d'études primaires (CEP), chaque année ;
- de réaliser une évaluation nationale des apprentissages, tous les deux ans, en utilisant une méthodologie qui assure la comparabilité des résultats ;
- de collaborer avec l'Equipe nationale du PASEC, pour en prendre la relève, lors des prochaines évaluations ;
- de publier les résultats des évaluations au niveau national puis les diffuser dans les structures déconcentrées (directions départementales et régions pédagogiques) ;
- d'élaborer un plan de remédiation répondant aux principales recommandations de l'évaluation des apprentissages ;

- de suivre la mise en œuvre du plan de remédiation en collaboration avec les différentes structures concernées par les recommandations de l'évaluation des apprentissages.

Le Bénin dispose d'un Dispositif national d'évaluation (DNE) au sein du Ministère des Enseignements maternel et primaire qui est le Service d'évaluation des apprentissages (SEA).

Ces attributions concourent à la réalisation de la mission de l'Institut national pour la Formation et la Recherche en Education (INFRE).

2.2.2. Ancrage institutionnel du SEA

Le Service d'évaluation des apprentissages est rattaché à l'INFRE, un organisme sous tutelle du Ministère des Enseignements maternel et primaire.

L'Institut national pour la Formation et la Recherche en Education a pour mission, le renforcement des capacités du personnel enseignant, basé sur une ingénierie pédagogique innovante et une recherche action permanente, conformément aux orientations stratégiques du Conseil national de l'Education.

A ce titre, il est chargé :

- d'élaborer et mettre en œuvre un plan de formation concernant les structures éducatives sur la base du rapport annuel d'inspection des enseignants et du rapport d'évaluation des apprentissages,
- de faire de la recherche action, axée sur la pédagogie à travers des Commissions techniques d'interventions spécialisées (CTIS) ;

- d'organiser l'évaluation des acquis scolaires des apprenants et l'évaluation des compétences du personnel enseignant ;
- d'assurer la formation en présentiel ou à distance et/ou par correspondance des enseignants candidats aux examens et concours professionnels ;
- d'assurer la documentation et l'information pédagogique, au profit des personnels enseignants et d'encadrement ;
- de conserver et faciliter l'accès à différents types de ressources éducatives sur différents supports, permettant la consultation sur place des documents ou le prêt à domicile ;
- de contribuer, en collaboration avec les structures compétentes du Ministère en charge des enseignements maternel et primaire, à des projets particuliers tels que la conception, la réalisation, la production et la diffusion de manuels et autres matériels didactiques, conformément aux orientations du Conseil national de l'Éducation ;
- d'exercer la tutelle de centres de formation ou d'organismes à vocation pédagogique ;
- de réaliser sur commande, toute étude ou tout projet en relation avec ses activités d'ingénierie pédagogique ou de recherche en éducation ;
- d'assurer l'orientation scolaire ;
- d'analyser les résultats d'évaluation sommative et de fin de cycle.

2.2.3. Evaluations menées par le SEA

Depuis sa création en 2019, le Service d'évaluation des apprentissages a réalisé plusieurs évaluations dont :

- l'évaluation des compétences fondamentales des apprenants des classes de CI et CP en lecture, a couvert les communes de Kandi,

Gogounou, Malanville et Kalalé (EGRA) en 2019, 2020, 2021 et 2022. Cette évaluation s'est faite dans le cadre du Projet McGovern-Dole International Food For Education and Child Nutrition, piloté par Catholic Relief Services (CRS), en collaboration avec Word Education ;

- le premier cycle d'évaluation des compétences et pratiques pédagogiques des enseignants du primaire, a été piloté par le projet de Partenariat mondial pour l'Éducation, Phase 3 (PME3) avec le soutien du Cabinet "GEC INTER" pour le compte de l'année scolaire 2021-2022 ;
- le deuxième cycle a concerné l'évaluation et le rapport d'analyse comparative des compétences et pratiques pédagogiques des enseignants du primaire, dans le cadre du PME3, avec le soutien du Cabinet "GEC INTER" pour le compte de l'année scolaire 2022-2023) ;
- une évaluation est faite, chaque année, dans le cadre de l'examen du Certificat d'études primaire, en mathématique et en français ;
- l'évaluation des apprenants du cours d'initiation (CI) est intervenue en 2021, dans le cadre de la mise à l'essai des curricula révisés, en français et en mathématiques ;
- l'évaluation nationale, en 2023, a porté sur les acquis scolaires des écoliers de CP et de CM1 en français et en mathématiques, dans les écoles primaires publiques et privées du Bénin (Pré-test et Post-test).

2.2.3.1. L'évaluation des performances des apprenants du cours d'initiation (CI)

L'évaluation avait pour objectif de produire des informations sur lesquelles seront basées les réflexions sur l'amélioration de l'exécution des programmes d'études en français et en mathématiques, qui sont en révision au CI. Elle a été réalisée, avec l'appui technique et financier du PME 3, à travers la Banque mondiale et la World Education Incorporated (WEI), sur

un échantillon formé d'écoles expérimentales (écoles pilotes) et d'écoles témoins, en collaboration avec deux consultants internationaux. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une évaluation nationale, la méthodologie utilisée est parfaitement adaptée, sauf que le moment de la collecte des données n'était pas opportun et que l'analyse des données s'est heurtée à quelques limites : elle n'a pas exploré certains paramètres importants comme le statut des écoles et l'encadrement des enseignants. En outre, des différences de performances entre groupes sociaux n'ont pas été étudiées.

2.2.3.2. L'évaluation nationale des acquis scolaires des écoliers de CP et de CM1, en français et en mathématiques

Il s'agit d'une évaluation nationale des acquis des élèves du Cours préparatoire (CP) et de la première année du Cours moyen (CM1) en français et en mathématiques. L'objectif était de connaître les performances des élèves dans ces deux matières, après la mise en œuvre des recommandations des évaluations précédentes et des réformes en cours dans le secteur de l'éducation.

L'évaluation a été effectuée suivant une méthodologie rigoureuse de conception des instruments d'évaluation, d'échantillonnage,

de collecte et de traitement des données bien que l'échantillon prévu n'ait pas été réalisé. Elle a été partielle, pour différentes raisons : des contraintes budgétaires, l'insuffisance de tablettes pour la collecte des données et l'accès difficile à certaines écoles.

2.2.4. Structure et personnel permanent du Service d'évaluation des apprentissages

L'article 3 de l'arrêté de création, organise le SEA en deux divisions :

- la Division élaboration des outils et administration des instruments de mesure (DEA),
- la Division analyse, diffusion et suivi des remédiations (DAD).

Le personnel permanent est composé :

- du Chef de service (Planificateur) ;
- de deux pédagogues (un Conseiller pédagogique et un Inspecteur) ;

Constitué initialement de quatre agents, le personnel du SEA a été réduit, en ce début du mois de novembre 2024, à trois : le chef de service et deux pédagogues. Cela s'explique par le départ du statisticien qui a obtenu une promotion et l'arrivée d'un inspecteur de l'enseignement primaire.

Situation du personnel technique du SEA

POSTES / FONCTIONS / RÔLES	PROFILS	QUALIFICATIONS
Chef de service (responsable)	Planificateur de l'Education	Formation initiale ou continue en planification et/ou en Sciences de l'Education. Participation à des évaluations nationales des acquis scolaires Maîtrise de l'outil informatique et expérience avérée dans la gestion de projet.
Pédagogue 1	Conseiller pédagogique	Diplôme dans le domaine de la pédagogie, de la psychopédagogie et de la didactique Spécialisation dans les curricula du Primaire
Pédagogue 2	Inspecteur de l'Enseignement primaire	Spécialisé dans les curricula du Primaire

Toutefois, suivant les articles 3 et 5 dudit arrêté, un spécialiste en évaluation des apprentissages (consultant ou assistant technique) devrait être mis à la disposition de l'INFRE pour renforcer le personnel permanent. De plus, le Chef du Service est appelé à impliquer les membres des Commissions techniques d'interventions spécialisées (CTIS) de l'INFRE dans les opérations d'évaluation des apprentissages.

Concernant les besoins exprimés en formation, le personnel souhaite être formé en :

- conception d'outils d'évaluation
- élaboration de politique éducative.

Tableau récapitulatif de la cartographie du DNE

DÉSIGNATION /ÉLÉMENTS	SITUATION	COMMENTAIRES/ OBSERVATIONS/SOURCE DE VÉRIFICATION
Existence du DNE	Le Service d'évaluation des apprentissages (SEA), mis en place, est opérationnel	Le SEA a été créé suivant l'Arrêté N° 027/MEMP/DC/SGM/CTJ/DAF/INFRE/SG/SP 010 SGG19 du 18 Juin 2019. Il est mentionné dans le document du Plan sectoriel de l'Education (2018-2030) que le système éducatif béninois ne dispose pas de dispositif d'évaluation des acquis scolaires et que la mise en place de la Cellule nationale d'évaluation est envisagée, dans le cadre de ce PSE.
Structure organisationnelle du DNE	Le SEA est structuré en deux divisions : • la Division élaboration des outils et administration des instruments de mesure (DEA) ; • la Division analyse, diffusion et suivi des remédiations (DAD)	Selon l'article 3 de l'arrêté de création, le personnel doit compter au minimum deux (2) pédagogues (niveau Conseiller pédagogique au moins) et un (1) statisticien (niveau Baccalauréat + 3 ans au moins)
Existence de structures déconcentrées/décentralisées	Aucune structure déconcentrée/décentralisée	Les directions régionales et les circonscriptions scolaires sont impliquées dans l'organisation des activités d'évaluation
Ministère/structure de rattachement/ Ancrage institutionnel	Le SEA est logé à l'Institut national pour la Formation et la Recherche en Education (INFRE) qui est un organisme sous tutelle du Ministère des Enseignements maternel et primaire (MEMP), rattaché au Secrétariat général Adjoint du MEMP.	Suivant le décret N° 95_354 du 14 novembre 1995, l'Institut national pour la Formation et la Recherche en Education (INFRE) est un établissement public à caractère scientifique et culturel, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Type d'actions réalisées en évaluation	Le SEA a conduit deux évaluations nationales des acquis scolaires entre 2019 et 2024	Ce sont des évaluations concernant les performances scolaires des élèves
Existence d'une politique nationale d'évaluation	Aucun document de politique nationale d'évaluation des apprentissages ni de référentiel n'existe	Un document de politique nationale d'évaluation a été élaboré pour la période de 2012 à 2021. Il concerne les politiques publiques en général mais ne fait pas le lien avec l'évaluation des apprentissages en particulier
Niveau d'intégration du DNE dans le système éducatif et des politiques publiques	Le niveau d'intégration du DNE dans le système éducatif et les politiques publiques n'est pas suffisamment élevé. Au Ministère en charge de l'Enseignement primaire, il est juste créé un service en charge des évaluations des apprentissages dans ce sous-secteur. Il contribue à la réalisation des objectifs de la politique éducative en fournissant des données pertinentes sur les progrès des élèves et l'efficacité des programmes du Primaire. Ces données sont utilisées essentiellement pour la formation des enseignants du Primaire mais elles ne bénéficient pas d'une large publication.	Structure récemment mise en place au Ministère des Enseignements maternel et primaire (MEMP) ; le SEA n'est pratiquement pas encore bien connu des acteurs de l'Education
Fonctions principales du DNE	Le SEA a pour fonctions principales de produire et publier des données et des informations sur les apprentissages au Primaire. Ses fonctions, notamment l'analyse des résultats du Certificat d'études primaires (CEP), répondent aux besoins de l'INFRE pour la formation des enseignants	

Ressources humaines	Le personnel permanent est composé de trois agents, le chef de service et deux pédagogues	Le Chef du Service implique les membres des Commissions techniques d'Interventions spécialisées (CTIS) de l'INFRE dans les opérations d'évaluation des apprentissages.
Ressources matérielles	Ressources matérielles du SEA : Mobiliers de bureaux : tables, chaises, armoires ; fournitures de bureaux Ressources matérielles de l'équipe nationale PASEC : un bureau meublé servant aux différentes rencontres de l'équipe nationale dans le cadre des travaux relatifs à l'évaluation PASEC ; des ordinateurs portables pour chacun des dix (10) membres de l'équipe nationale ; des tablettes utilisées pour la collecte des données au début de la scolarité primaire et des kits de connexion internet	Le SEA a un accès limité à d'autres ressources matérielles qui existent à l'INFRE Les matériels de l'Equipe nationale ont été acquis sur son budget de fonctionnement, dans le cadre de l'évaluation PASEC2024.
Budget annuel/source de financement	Un budget de 50 millions de FCFA a été alloué par l'Etat au SEA en 2024. Ce budget est destiné à l'analyse par circonscriptions scolaires, des résultats du CEP et la diffusion des résultats des évaluations nationales des apprentissages déjà réalisées.	Un financement est mobilisé par le Partenariat mondial de l'Education (PME), dans le cadre de la réalisation d'une évaluation nationale des apprentissages au Primaire.

2.2.5. Points forts

Les points forts sont ainsi énumérés

- **Création d'un service de l'évaluation des apprentissages au Ministère des Enseignements maternel et primaire (MEMP)**

La mise en place une telle structure s'est avérée nécessaire pour combler le vide institutionnel constaté, afin de répondre à la sollicitation des acteurs et partenaires de l'Education. Elle doit servir à la réalisation d'évaluations nationales des apprentissages à des échéances plus courtes, en dehors de l'évaluation PASEC qui intervient tous les cinq ans. C'est donc déjà un pas en avant vers l'institution d'un dispositif national d'évaluation, dont les caractéristiques dépassent de loin celles d'un simple service.

- **Existence d'une équipe nationale PASEC et possibilité de collaboration entre le SEA et cette équipe.**

L'équipe nationale PASEC est mis en place pour conduire tout le processus de l'évaluation internationale des apprentissages des élèves. Les membres de l'équipe répondent bien aux profils exigés par le PASEC et sont dotées des capacités nécessaires pour conduire sans faille ledit processus. La bonne collaboration entre le SEA et l'équipe nationale PASEC constituera un atout majeur pour la réussite des évaluations nationales à grande échelle des apprentissages. Selon l'article 2 de l'arrêté de création du SEA, ce dernier est appelé à collaborer avec l'Equipe nationale PASEC, dont la plupart des membres ont des compétences en matière d'évaluation des apprentissages.

- **Engagement des partenaires techniques et financiers à soutenir une équipe nationale PASEC**

Les partenaires techniques et financiers intervenant dans le secteur de l'Education se sont engagés à soutenir techniquement et financièrement les activités d'évaluation des apprentissages à grande échelle.

- **Implication des CTIS dans les opérations d'évaluation**

Les Commissions techniques d'interventions spécialisées (CTIS) sont des conseils nationaux de recherche en éducation, de réflexion et d'actions opérationnelles sur l'évaluation des apprentissages. Leurs membres sont constitués d'inspecteurs de l'Enseignement, de conseillers pédagogiques, de chercheurs en sciences de l'Education, d'enseignants-chercheurs et d'enseignants praticiens. L'arrêté de création du SEA a précisé que cette institution collaborerait avec les CTIS.

2.2.6. Points faibles

Quant aux points faibles du SEA, ils se déclinent comme suit

- **Insuffisance des compétences techniques du personnel**

Mis à part la formation en ligne sur l'analyse de données d'évaluations des apprentissages, le renforcement des compétences du personnel est quasi-inexistant. Aussi le personnel devrait-il être formé dans plusieurs domaines indispensables pour bénéficier d'une qualité technique appropriée des travaux engagés et pour avoir une certaine autonomie sur le plan technique.

Un spécialiste en évaluation des apprentissages peut être mis à disposition du service pour appuyer le personnel. Mais à cause du nombre insuffisant de ses agents, le SEA table sur la disponibilité de personnes ressources et compétences, qui sont externes au service, pour réaliser ses activités. Mais, leur collaboration est aléatoire.

- **Absence de relève**

La non-implication de l'équipe nationale du PASEC dans les évaluations nationales que le SEA a réalisées, ne permet pas de préparer une relève pour la poursuite des actions. Le SEA aurait pu bénéficier des expériences

probantes et prometteuses de cette équipe nationale PASEC en matière d'évaluation d'apprentissages ainsi que de la présence des compétences requises dans cette équipe.

- **Manque de moyens matériels**

Le personnel du SEA ne dispose pas de moyens matériels indispensables, tels que : ordinateurs, imprimantes, photocopieuses, ... Les trois agents utilisent exclusivement leurs ordinateurs personnels. Ainsi le SEA a besoin d'être doté en moyens matériels.

- **Manque de financement sécurisé**

La réalisation des évaluations nationales par le SEA, pendant ses quatre années d'existence, a rencontré des problèmes de différentes natures, à cause de l'insuffisance des ressources financières qui lui ont été allouées.

- **Absence du SEA dans l'organigramme de l'INFRE**

Le SEA a été créé suivant un arrêté ministériel qui fixe ses missions, ses divisions, la composition de ces divisions et les attributions du chef de service. Toutefois, le décret de création de l'INFRE n'a pas été modifié pour faire figurer le SEA dans son organigramme.

2.2.7. Besoins en ressources humaines et matérielles exprimés par le pays

Certaines personnes interviewées, au sein des ministères, ont exprimé le souhait que le SEA soit :

- doté de personnel qualifié et suffisant, pour l'évaluation des apprentissages ;
- renforcé par un consultant spécialiste, recruté dans le domaine de l'évaluation des apprentissages à grande échelle.

Selon d'autres estimations, le personnel d'un dispositif national d'évaluation doit comporter au moins un pédagogue, un planificateur, un informaticien, un statisticien et un économiste de l'Education.

Les personnes interviewées sont formelles : tous ceux qui travailleront dans la structure de

pilotage du dispositif national d'évaluation du système éducatif, devraient avoir les compétences suivantes : (1) en analyse, évaluation de politiques et stratégies de l'éducation (2) en approches pédagogiques et didactiques (3) en planification et approches de gestion axée sur les résultats et les droits humains (4) en communication y compris pour le changement de comportement (5) en gestion des connaissances, (6) en pilotage de processus de transformation et/ou de définition et mise en place de réformes.

2.2.8. Besoins en renforcement des capacités et en équipements exprimés par le pays

L'enquête menée au SEA a permis d'identifier des besoins de renforcement de leurs compétences en :

- échantillonnage
- formulation de politiques éducatives
- rédaction de rapports d'évaluation
- analyse de données statistiques
- psychométrie
- conception d'items de tests ou questionnaires.

En outre, le personnel travaillant dans le SEA a exprimé le souhait d'être doté en :

- ordinateurs et périphériques, tablettes ou smartphones,
- logiciels de traitement des données d'évaluation
- connexion internet en permanence,
- véhicules pour les déplacements nécessaires aux activités des évaluations des apprentissages.

En définitive le SEA, chargé de mener des évaluations d'apprentissages, n'a pas suffisamment d'autonomie, que celle-ci soit technique ou financière. Il n'est donc pas suffisamment doté pour prendre en charge tout le processus de production et d'utilisation des données. Il ne fonctionne pas en permanence et ne dispose pas de ressources humaines internes, pour conduire une évaluation à grande échelle des apprentissages.



STRATÉGIE DE RENFORCEMENT DU DISPOSITIF NATIONAL D'ÉVALUATION AU BENIN

Le diagnostic établi révèle l'inexistence au Bénin d'un dispositif national d'évaluation holistique fédérant les interventions dans le secteur de l'Education dans sa globalité. Le pays a plutôt un Service d'évaluation des apprentissages (SEA) logé à l'Institut national pour la Formation et la Recherche en Education (INFRE). C'est une structure placée sous-tutelle du Ministère des Enseignements maternel et primaire et ses attributions se limitent à la réalisation d'évaluations nationales des apprentissages. Si le SEA fait office de DNE, sa tâche est réduite au sous-secteur des enseignements maternel et primaire.

3.1 INDICATIONS SUR LA FONCTIONNALITÉ D'UN DNE

Un dispositif national d'évaluation (DNE) doit être composé d'une cellule technique et d'un comité d'orientation, de validation, de partage et de diffusion des résultats. Il doit avoir un ancrage institutionnel adapté et convenablement doté de personnels qualifiés, ainsi que de moyens matériels et financiers.

3.1.1. La cellule technique

La cellule technique doit être pérenne. A cet effet, les principes ci-après sont proposés pour guider son organisation :

- mobiliser des compétences techniques, pédagogiques, sociologiques et psychologiques ;
- garantir la rigueur méthodologique et l'efficacité opérationnelle des évaluations ;
- être dotée de cadres internationaux d'évaluation des apprentissages ;
- avoir accès aux données statistiques ;
- démontrer des compacités solides en rédaction, communication et publication de rapports ;
- maîtriser les méthodologies de recherche quantitative et qualitative ;
- avoir un financement sécurisé et régulier.

A cet effet, la cellule technique devrait inclure en son sein :

- un responsable de l'équipe technique du DNE, chargé du pilotage, de la coordination et de la gestion opérationnelle globale ;
- des pédagogues ou didacticiens pour adapter les instruments d'évaluation et superviser la collecte des données ;
- des statisticiens/économistes pour l'analyse et le traitement des données ;
- des planificateurs éducatifs pour apporter une expertise approfondie sur le système éducatif ;
- des informaticiens pour la gestion des bases de données ;
- des sociologues/psychologues pour l'analyse des facteurs sociaux qui influencent l'apprentissage ;
- des spécialistes en communication pour assurer la publication des informations sur les apprentissages ;
- des responsables financiers chargés de la gestion budgétaire.

3.1.2. Le comité d'orientation

Le comité d'orientation doit être efficace. A cet effet, les principes ci-après sont proposés pour guider son organisation :

- avoir une vision stratégique et politique du dispositif d'évaluation ;
- se fixer des objectifs précis ;
- garantir une prise de décision pragmatique ;
- réunir des personnes compétentes, indépendantes, ayant des profils divers ;
- s'assurer d'avoir une représentation équilibrée des différentes parties prenantes ;
- formuler des propositions concernant les évaluations (contenu, fréquence, niveau, ...) ;
- veiller à la cohérence des stratégies et actions dans les procédures ;
- veiller à la conformité des évaluations d'apprentissages avec les stratégies et politiques d'évaluation des apprentissages, aux normes de qualité et aux standards applicables ;
- être capable de s'adapter aux évolutions du contexte et aux nouveaux enjeux ;
- examiner la pertinence et le suivi des évaluations ;
- faire le bilan des réformes.

A cet effet, le comité d'orientation devrait inclure en son sein :

- des représentants des ministères en charge de l'Education (conseillers techniques de ministères, directeurs de ministères, inspecteurs, enseignants, ...) ;
- des membres de syndicats d'enseignants ;
- des experts en évaluation ;
- des parlementaires ;
- des membres d'organisations de la société civile.

3.2 OBJECTIFS DU DISPOSITIF NATIONAL D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

L'existence d'un Dispositif national d'évaluation des apprentissages (DNE) répond à la nécessité de garantir une éducation de qualité pour tous les élèves. En effet, ce dispositif doit fournir des données fiables et pertinentes sur les acquis des apprenants, pour le pilotage de la qualité de l'Education.

Ainsi les objectifs assignés à ce DNE doivent être clairement définis.

3.2.1. Objectifs généraux

Il s'agira de :

- fournir des données fiables, des analyses robustes et pertinents pour soutenir le développement de politiques éducatives efficaces ;
- favoriser le pilotage par les résultats ;
- analyser les résultats des évaluations pour identifier les besoins de réforme ;
- développer les compétences pour des évaluations régulières et fiables ;
- assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations issues des évaluations ;
- favoriser l'équité dans l'éducation ;
- renforcer la responsabilisation et la transparence.

3.2.2. Objectifs spécifiques

Ils consisteront à :

- réaliser des évaluations nationales des acquis des apprentissages à grande échelle périodiques ;
- développer des standards et des indicateurs ;
- offrir des formations continues,
- intégrer les TIC dans la collecte et l'analyse des données,
- détecter les différences de performances entre groupes sociaux, départements, circonscriptions scolaires ou établissements ;
- mesurer l'efficacité des programmes et des réformes scolaires,
- faire des recommandations objectives pour concevoir des stratégies et politiques éducatives ;
- réaliser des progrès pour atteindre les objectifs nationaux ou internationaux ;
- organiser des campagnes de sensibilisation pour informer parents d'élèves, partenaires sociaux, etc. des progrès en matière d'évaluation des apprentissages. Ces campagnes mettront aussi en évidence l'importance de l'évaluation, dans l'amélioration des compétences et des parcours professionnels ;
- amener les acteurs à utiliser les données des évaluations dans le pilotage de la qualité de l'Education.

Ainsi, la valorisation et la diffusion des résultats sont-elles des tâches primordiales pour le DNE. Les pistes et recommandations ne doivent pas seulement se faire sous forme de rapports destinés aux autorités supérieures ou aux diverses instances des ministères chargées des dossiers visés par les recommandations. Il faut également qu'ils parviennent à l'ensemble des acteurs du système éducatif, que ce soit au niveau central ou au niveau local (syndicats, parents, monde politique, communautés locales). D'autres supports seront à développer : Web, réseaux sociaux, radios locales, ateliers de présentation ou de formation ciblés.

3.3 ANALYSE DES FORCES ET FAIBLESSES/POINTS D'AMÉLIORATION/ RECOMMANDATIONS

Le Service de l'évaluation des apprentissages actuel, c'est-à-dire le SEA, ne répond pas aux normes institutionnelles et organisationnelles requises. Il ne dispose pas non plus de tous les moyens nécessaires pour remplir de manière efficace la fonction d'un Dispositif national d'évaluation (DNE). De même, la restructuration du secteur de l'Education en trois ministères révèle l'absence totale d'organisme en charge de l'évaluation des apprentissages à grande échelle. Ce dysfonctionnement se fait sentir dans tous les ministères, en l'occurrence au Ministère des Enseignements secondaire, technique et de la formation professionnelle (MESTFP). Or, elle mérite une attention toute particulière, dans la mesure où l'impact du PASEC se fait sentir jusqu'au collège.

Cependant, la mise en place de ce service ressemble à une simple tentative de combler un vide, en créant une structure mal conçue, pour tester des approches devant permettre à terme de disposer d'un cadre d'orientation stratégique. C'est de façon illusoire qu'elle offre l'image d'un véritable dispositif national d'évaluation des apprentissages à grande échelle.

On peut facilement constater la faiblesse institutionnelle du SEA. Elle s'illustre par les faiblesses du dispositif décrites supra, ce qui réduit sa crédibilité et son impact. On peut ainsi émettre des doutes sur les données qu'il fournit. Quant aux résultats qu'il communique, ils sont souvent inexploitable, par manque de décisions éclairées sur l'Education (faibles capacités, faibles ressources, compétences requises quasi inexistantes, etc.). D'où la nécessité de renforcer cette structure afin qu'elle ait le caractère d'un vrai DNE.

Par ailleurs, l'absence d'une structure chargée des évaluations à grande échelle dans l'enseignement secondaire, constitue une véritable lacune à combler, si l'on veut disposer de données et de résultats valides, fiables et pertinentes. Ces efforts pourront orienter les décisions visant l'amélioration de la qualité de l'Education, dans le sous-secteur des enseignements secondaire, technique et de la formation professionnelle.

L'organisation institutionnelle actuelle du secteur de l'éducation nécessite le renforcement du dispositif d'évaluation des apprentissages existant au MEMP et la mise en place d'une structure opérationnelle chargée de l'évaluation des apprentissages à grande échelle au MESTFP. L'ensemble peut être piloté dans un cadre d'orientation global, dont la configuration et les attributs seront à définir.

Au vu de ce qui précède, nous proposons les pistes d'amélioration suivantes, en vue de renforcer le SEA du MEMP.

DOMAINES	POINTS D'AMÉLIORATION	BESOINS	COMMENTAIRES/ OBSERVATIONS
Appui institutionnel	Définition des objectifs, des modalités et des standards d'évaluation des apprentissages	Un cadre d'orientation des évaluations à grande échelle des apprentissages (décrets, arrêtés, etc. pour encadrer la mise en œuvre de ces évaluations).	La politique nationale d'évaluation en vigueur ne fixe pas spécifiquement le cadrage de l'évaluation des apprentissages à grande échelle bien qu'elle vise à promouvoir l'évaluation des politiques publiques en général, en vue d'en faire un outil d'aide à la gestion et à la prise de décision
Ressources financières	Allocation de ressources financières suffisantes pour le fonctionnement du SEA et la mise en œuvre des évaluations	Un mécanisme de financement pérenne est à définir et mettre en œuvre	Le budget qui a été alloué au SEA en 2024 est de 50 Millions de francs CFA. Ce montant est destiné à l'analyse, par circonscription scolaire, des résultats du CEP et la diffusion des résultats des évaluations d'apprentissages
Ressources humaines	Recrutement de pédagogues ou didacticiens	4	En conformité avec les profils retenus pour le DNE
	Recrutement de statisticiens/ économistes	2	
	Recrutement de planificateurs éducatifs	2	
	Recrutement d'informaticiens	2	
	Recrutement de sociologues/ psychologues	2	
	Recrutement de spécialistes en communication	2	
	Renforcement des compétences du SEA	Utilisation de compétences existantes dispersées dans plusieurs entités	Les membres de l'Equipe nationale du PASEC sont des personnes ressources privilégiées pour le SEA Il en est de même pour les membres des CTIS de l'INFRE

Ressources matérielles/ Équipement	Achat de tablettes	400	A utiliser pour la collecte des données d'enquête
	Achat d'ordinateurs	15	Serveur et ordinateurs à mettre à la disposition de la cellule technique
	Achat d'imprimantes	2	A l'usage du SEA
	Achat de photocopieuses	1	
	Achat de vidéoprojecteurs	2	
	Achat de climatiseurs	5	
	Achat de logiciels de traitement de données	2	
	Connexion Internet	1	
Appui technique	Renforcement des capacités	Les besoins en renforcement des capacités doivent permettre, aux ressources humaines du SEA, de conduire efficacement les évaluations à grande échelle des apprentissages et de répondre aux mandats conférés à un véritable DNE, conformément aux profils requis	Améliorer les compétences techniques et analytiques des équipes existantes en : • conception d'outils et en élaboration de tests standardisés • théorie classique des Tests • analyse psychométrique des items de tests • méthodes d'échantillonnage • analyse de données statistiques • utilisation de logiciels de traitement de données statistiques (Stata, SPSS, R,...) • formulation de politiques éducatives • pilotage et évaluation de la qualité de l'Éducation • théorie de la Réponse à l'Item. Tous ces modules sont pertinents. Toutefois, compte-tenu de leur nombre relativement élevé, il faudra prioriser les formations les moins maîtrisées.

Appui logistique	Affectation de locaux	4 salles de bureaux	Pour une quinzaine d'agents permanents du SEA. Les locaux doivent être connectés à des lignes téléphoniques fiables et bénéficier d'une alimentation électrique continue.
-------------------------	-----------------------	---------------------	--

3.4 AXES STRATÉGIQUES ET ACTIONS PRIORITAIRES PAR AXE

Le renforcement du SEA du **Ministère des Enseignements maternel et primaire** nécessite des actions qui doivent être entreprises rapidement. Ces actions sont listées par axe stratégique dans le tableau ci-après

OBJECTIF/ACTION	ACTIVITÉS
Développement institutionnel et organisationnel du SEA	
Restructurer le SEA	• Réviser l'arrêté portant création, attributions, organisation et fonctionnement du SEA en vue de rendre son ancrage plus fort et le doter d'une plus grande autonomie • Indiquer les attributions et l'organisation du SEA conformément à celles d'un DNE
Mettre en place le personnel du DNE (SEA)	• Nommer les responsables ayant les profils requis, • Le personnel technique ayant les profils requis
Doter le SEA de locaux additionnels et de mobiliers de bureau	Affecter des locaux bénéficiant de connexion électrique au SEA en plus de ceux qui ont été mis à la disposition du SEA dans la commune d'Adjarra
	Acquérir des mobiliers de bureau additionnels pour le SEA
Doter le SEA de matériels roulants	Acquérir un véhicule pour le SEA
Doter le SEA d'équipements	Acquérir des tablettes, des ordinateurs, des imprimantes, des photocopieuses, des vidéoprojecteurs, des climatiseurs, ... pour le SEA

Cadrement de l'évaluation des apprentissages à grande échelle	
Elaborer un cadre de référence des évaluations à grande échelle des apprentissages	Définir la finalité : ce que l'évaluation cherche à évaluer, la population cible, les contenus ou domaines à évaluer, le type et le format des épreuves, les procédures de collecte des données, l'analyse, l'interprétation et l'utilisation des résultats, le suivi des actions
Elaboration de plan d'action triennal	
Concevoir un plan d'action	Lister les objectifs, activités, fixer le calendrier, définir les acteurs et les résultats attendus pour chaque activité du plan
	Soumettre le draft au Conseil d'administration, pour validation
Recherche de financement	
Réunir les membres du groupe local des partenaires de l'Education pour endossement du plan	Présenter le plan de travail et solliciter des appuis financiers et/ou techniques
Renforcement des capacités en ressources humaines et matérielles	
Renforcer les compétences des techniciens du SEA	Réaliser une formation en conception d'outils et en élaboration de tests standardisés
	Réaliser une formation en Théorie classique des tests
	Réaliser une formation en méthodes d'échantillonnage
	Réaliser une formation en Analyse psychométrique des items de tests
	Réaliser une formation en Analyse de données statistiques
	Réaliser une formation dans l'utilisation de logiciels de traitement de données statistiques (Stata, SPSS, R, ...)
	Réaliser une formation en Formulation de politiques éducatives
	Réaliser une formation en Pilotage et évaluation de la qualité de l'Education
	Réaliser une formation en Théorie de la Réponse à l'Item
Doter le SEA de logiciels de traitement de données	Acquérir pour le SEA des logiciels STATA ou SPSS ou R
Mettre à disposition du SEA une connexion Internet	Acquérir pour le SEA des hotspots mobiles pour réseau WI-FI

Production d'informations sur les résultats d'apprentissages	
Renforcement de la diffusion et de l'exploitation des résultats des évaluations des apprentissages	
Mettre en œuvre un plan d'action de remédiation	Faire une analyse causale des résultats de l'évaluation par département
	Elaborer un plan d'action de remédiation par département
	Soumettre les plans d'action au Comité d'orientation pour validation
	Partager le plan d'action validé, avec les entités responsables concernées pour la mise en œuvre
	Contrôler et superviser la mise en œuvre des plans de remédiation
Suivre la mise en œuvre des plans de remédiation	Contrôler et superviser la mise en œuvre des plans de remédiation
Mettre en œuvre les recommandations issues des évaluations nationales	Elaborer un plan d'action de mise en œuvre des recommandations issues des évaluations nationales
	Soumettre au CNE le plan d'action pour validation
	Partager le plan d'action validé avec les entités responsables concernées, pour la mise en œuvre
	Faire le suivi de la mise en œuvre de ce plan d'action
Promotion de la culture d'évaluation	
Sensibiliser et engager les parties prenantes à prendre en compte l'importance de l'évaluation dans l'amélioration de la qualité éducative	Organiser des campagnes de communication, des ateliers de travail avec les éducateurs, les parents, et les décideurs.
Renforcer la transparence et la confiance dans les processus d'évaluation	Publier régulièrement les résultats des évaluations
Publication de notes de politiques	
Produire des notes de politiques à adresser aux décideuse	Elaborer un projet de notes de politiques avec l'appui d'un consultant
	Soumettre le projet de notes au CNE pour validation
	Duplication des notes de politiques
	Présentation des notes aux décideurs et au groupe local des partenaires de l'éducation

Au Ministère des Enseignements secondaire, technique et de la formation professionnelle (MESTFP), les axes stratégiques et les actions prioritaires sont fondamentalement les mêmes, sauf qu'au niveau de l'axe relatif au développement institutionnel et organisationnel, il y a lieu de créer la structure en charge de l'évaluation des apprentissages, conformément aux recommandations d'un DNE, puis la rendre opérationnelle.

3.5 PLAN D'ACTION DE LA STRATÉGIE ET SON ESTIMATION BUDGÉTAIRE

Le plan d'action à mettre en œuvre est constitué, entre autres, du renforcement du SEA par la dotation de personnel et d'équipements nécessaires, de la mise en place de cadre de référence des évaluations, de la conduite d'évaluations nationales des apprentissages ainsi que de la communication et de l'utilisation des résultats et informations.

OBJECTIF	ACTIVITÉ	PÉRIODE	RESPONSABLE	MONTANT (EN MILLIERS DE FCFA)
Développement institutionnel et organisationnel				
Rectifier l'arrêté portant création, attributions, organisation et fonctionnement du SEA	Elaborer un projet rectificatif de l'arrêté portant création, attributions, organisation et fonctionnement du SEA pour indiquer les attributions et l'organisation du SEA	Janvier 2026	INFRE	0
	Soumettre le projet rectificatif de l'arrêté au MEMP pour adoption	Janvier 2026	INFRE	0
Appliquer le Plan rectificatif du décret portant statut, attributions, organisation et fonctionnement de l'INFRE	Mettre à jour l'organigramme de l'INFRE	Février 2026	MEMP	0
	Nommer les membres du Conseil Scientifique de l'INFRE	Février 2026	MEMP	0
Appliquer le Rectificatif de l'arrêté portant création, attributions, organisation et fonctionnement du SEA	Nommer le chef de Service ayant le profil requis	Février 2026	MEMP	0
	Compléter les membres des Divisions du SEA ayant les profils requis	Février 2026	MEMP	0
	Nommer les chefs des Divisions du SEA	Février 2026	MEMP	0

OBJECTIF	ACTIVITÉ	PÉRIODE	RESPON- SABLE	MONTANT (en milliers de FCFA)
Renforcement des capacités en ressources matérielles et équipements				
Doter le SEA de locaux additionnels et de mobiliers de bureau	Affecter des locaux du SEA dotés d'installations électriques	Mars 2026	INFRE	0
	Acquérir des mobiliers de bureau pour le SEA	Mars 2026	INFRE	7 500
Doter le SEA de matériels roulants	Acquérir un véhicule pour le SEA	Mars 2026	INFRE	7 000
Doter le SEA d'équipements	Acquérir des tablettes	Mars 2026	INFRE	20 000
	Acquérir des ordinateurs	Mars 2026	INFRE	7 500
	Acquérir des imprimantes	Mars 2026	INFRE	400
	Acquérir des photocopieuses	Mars 2026	INFRE	1 000
	Acquérir des vidéoprojecteurs	Mars 2026	INFRE	800
	Acquérir des climatiseurs	Mars 2026	INFRE	2 400
	Acquérir des logiciels de traitement de données pour le SEA	Mars 2026	INFRE	1 200
	Mettre à disposition du SEA d'une connexion Internet	Mars 2026	INFRE	168
Cadrage de l'évaluation des apprentissages à grande échelle				
Elaborer un cadre d'orientation des évaluations des apprentissages	Elaborer un projet de cadre d'orientation (politique nationale) des évaluations des apprentissages	Avril 2026	MEMP, MESTFP, MESRS	14 000
	Soumettre ce projet au CNE pour validation	Mai 2026	MEMP	0
Elaborer un cadre de référence des évaluations à grande échelle des apprentissages	Elaborer un projet de cadre de référence, en définissant la finalité, ce que l'évaluation cherche à évaluer, la population cible, les contenus ou domaines à évaluer, le type et format des épreuves, les procédures de collecte des données, d'analyse, d'interprétation et d'utilisation des résultats, le suivi des actions	Avril 2026	MEMP, MESTFP, MESRS	14 000
	Soumettre ce projet au CNE pour validation	Mai 2026	MEMP	0

OBJECTIF	ACTIVITÉ	PÉRIODE	RESPON- SABLE	MONTANT (en milliers de FCFA)
Elaboration de plan d'action triennal				
Concevoir un plan d'action budgétisé	Elaborer un projet de plan d'action en listant les objectifs et les activités avec le calendrier, les acteurs et les résultats attendus pour chaque activité du plan	Juin 2026	SEA, Comité d'orientation	0
	Soumettre ce projet au Conseil scientifique puis au Conseil d'administration pour validation	Juillet 2026	MEMP	0
Recherche de financement				
Réunir les membres du groupe local des partenaires de l'éducation pour endossement du plan	Présenter le plan de travail et solliciter des appuis financiers et/ou techniques	Août 2026	MEMP	0
Renforcement des capacités en ressources humaines				
Renforcer les compétences des techniciens du SEA	Elaborer un plan de renforcement des capacités			
	Réaliser une formation en conception d'outils et en élaboration de tests standardisés	Sep-tembre 2026	Expert/Consultant	3 680
	Réaliser une formation en Théorie classique des tests	Octobre 2026	Expert/Consultant	3 680
	Réaliser une formation en méthodes d'échantillonnage	Novembre 2026	Expert/Consultant	3 680
	Réaliser une formation en utilisation de logiciel STATA pour le traitement des données	Mai 2027	Expert/Consultant	3 680

OBJECTIF	ACTIVITÉ	PÉRIODE	RESPONSABLE	MONTANT (en milliers de FCFA)
Renforcement des capacités en ressources humaines				
Renforcer les compétences des techniciens du SEA	Elaborer un plan de renforcement des capacités			
	Réaliser une formation en conception d'outils et en élaboration de tests standardisés	Sep-tembre 2026	Expert/Consultant	3 680
	Réaliser une formation en Théorie classique des tests	Octobre 2026	Expert/Consultant	3 680
	Réaliser une formation en méthodes d'échantillonnage	Novembre 2026	Expert/Consultant	3 680
	Réaliser une formation en utilisation de logiciel STATA pour le traitement des données	Mai 2027	Expert/Consultant	3 680
Renforcement de la diffusion et de l'exploitation des résultats des évaluations des apprentissages				
Mettre en œuvre un plan d'action de remédiation	Faire une analyse causale des résultats de l'évaluation par département	Novembre 2027	SEA, Directions départementales	4 800
	Elaborer un plan d'action de remédiation par département	Décembre 2027	SEA, Directions départementales	2 400
	Soumettre les plans d'action au Comité d'orientation pour validation	Décembre 2027	SEA	0
	Distribuer le plan d'action validé, aux entités responsables concernées par sa mise en œuvre	Janvier 2028	SEA	0
	Contrôler et superviser la mise en œuvre des plans de remédiation	Avril-juin 2028	SEA	2 400

OBJECTIF	ACTIVITÉ	PÉRIODE	RESPONSABLE	MONTANT (en milliers de FCFA)
Renforcement de la diffusion et de l'exploitation des résultats des évaluations des apprentissages				
Mettre en œuvre un plan d'action de remédiation	Faire une analyse causale des résultats de l'évaluation par département	Novembre 2027	SEA, Directions départementales	4 800
	Elaborer un plan d'action de remédiation par département	Décembre 2027	SEA, Directions départementales	2 400
	Soumettre les plans d'action au Comité d'orientation pour validation	Décembre 2027	SEA	0
	Distribuer le plan d'action validé, aux entités responsables concernées par sa mise en œuvre	Janvier 2028	SEA	0
	Contrôler et superviser la mise en œuvre des plans de remédiation	Avril-juin 2028	SEA	2 400
Mettre en œuvre les recommandations issues des évaluations nationales	Elaborer un plan d'action de mise en œuvre des recommandations issues des évaluations nationales	Juillet-août 2028	INFRE, Ministères en charge de l'Education	0
	Soumettre au CNE le plan d'action pour validation	Août 2028	MEMP	0
	Distribuer le plan d'action validé aux entités responsables, concernées pour mise en œuvre	Août 2028	INFRE	0
	Faire le suivi de la mise en œuvre de ce plan d'action	Novembre-décembre 2028	SEA	2 400

OBJECTIF	ACTIVITÉ	PÉRIODE	RESPONSABLE	MONTANT (en milliers de FCFA)
Promotion de la culture d'évaluation				
Sensibiliser et engager les différentes parties à prendre en compte l'importance de l'évaluation dans l'amélioration de la qualité éducative.	Organiser des campagnes de communication, des ateliers de travail avec les éducateurs, les parents, et les décideurs.	Février mars 2028	INFRE	2 400
Renforcer la transparence et la confiance dans les processus d'évaluation	Publier régulièrement les résultats des évaluations	2027- 2028	NFRE	1 800

3.6 MÉCANISME DE COORDINATION ET DE SUIVI-ÉVALUATION

La mise en place d'un mécanisme de coordination et de suivi-évaluation efficace pour la stratégie de renforcement du Service d'évaluation des apprentissages est déterminante pour assurer l'atteinte des objectifs et l'amélioration continue des résultats des élèves et de l'équité. Elle nécessite une approche adéquate aux défis spécifiques d'un dispositif national d'évaluation et pourra être concrétisée par la mise en place d'un comité de pilotage national, regroupant les principales parties prenantes (ministères, agences, société civile, partenaires techniques et financiers) pour assurer la cohérence de la stratégie, faciliter la communication, arbitrer les décisions et mobiliser les ressources.

Ce mécanisme concerne également différentes structures, entre autres :

- **le Conseil national de l'Éducation (CNE).**

Le système éducatif national est un organe d'orientation, de coordination, de suivi et d'évaluation ainsi que de prise de décision. Il joue le rôle d'observatoire du système, de manière à s'assurer de la conformité des décisions qui y sont prises ou des actions qui y sont conduites avec les politiques, les stratégies, les lois, les règlements, les normes et les standards en vigueur.

- **les directions de Planification des trois ministères en charge de l'Éducation.**

Ces départements disposent chacun d'une cellule de suivi-évaluation qui leur permet de contrôler non seulement l'exécution des activités inscrites dans les PTA (atteinte des objectifs, état d'avancement, problèmes rencontrés, solutions adoptées, respect des calendriers, ...) mais aussi l'alignement direct de la stratégie avec les politiques éducatives nationales, la planification budgétaire et les priorités stratégiques.

- **le Comité d'orientation du SEA.**

Un cadre d'orientation global sectoriel sera mis en place, pour assurer le pilotage des dispositifs nationaux d'évaluation du MEMP et du MESTFP.

Un cadre de résultats sera utilisé pour servir de référence au suivi-évaluation.

En outre, un tableau de bord en ligne sera mis en place, incluant des indicateurs de performance et de réalisation. Il pourra être ainsi accessible à toutes les parties prenantes.

En outre, des réunions régulières entre les parties prenantes et des échanges d'informations et d'expériences seront organisées pour garantir une coopération étroite.

En adoptant une approche structurée et participative, il est possible de mettre en place un mécanisme de coordination et de suivi-évaluation efficace, pour renforcer le SEA et améliorer la qualité des politiques publiques.



STRATÉGIE DE FINANCEMENT

Dans le cadre du fonctionnement du DNE, les ressources ci-après peuvent être utilisées pour la prise en charge du financement :

- une dotation annuelle du Budget de l'Etat / En tant qu'organisme étatique, le DNE reçoit de l'Etat annuellement un budget de fonctionnement ;
- une contribution des trois autres ministères en charge de l'Education : cette contribution se fera sous forme de dons en matériels roulants, en mobiliers de bureau, en matériels informatiques, en fournitures de bureau, ...;
- des appuis des bailleurs / Lors des rencontres dans le cadre de la mission, les partenaires techniques et financiers ont manifesté leur volonté d'apporter un appui technique et surtout financier au fonctionnement du dispositif.

CONCLUSION

Le présent rapport a permis de dresser un diagnostic détaillé du dispositif national d'évaluation au Bénin, en identifiant les forces, les faiblesses, ainsi que les opportunités pour son amélioration. Au Service d'évaluation des apprentissages (SEA), il a également proposé une stratégie claire et structurée pour le renforcement du Dispositif national d'évaluations (DNE) au sein du Ministère des Enseignements maternel et primaire.

L'analyse a révélé que le Service d'évaluation des apprentissages (SEA) est la seule structure nationale qui mène des évaluations nationales des apprentissages. Mais il lui reste plusieurs défis à relever, notamment en matière d'organisation institutionnelle, de capacité technique et de financement durable.

Ces constats soulignent l'urgence d'abord, de renforcer ce dispositif pour être mieux structuré, intégrant un cadre institutionnel solide et une stratégie nationale cohérente ; ensuite de créer une structure similaire au Ministère des Enseignements secondaire, technique et de la Formation professionnelle, répondant aux normes d'un véritable DNE, enfin de mettre en place un cadre sectoriel d'orientation pour assurer le pilotage global des deux dispositifs. La stratégie proposée vise à doter le pays de dispositifs performants, alignés sur les besoins éducatifs nationaux et les standards internationaux. Cette stratégie repose sur plusieurs piliers essentiels, tels que la définition claire des objectifs, l'ancrage institutionnel renforcé, le développement des capacités des acteurs, et une planification budgétaire réaliste et durable.

La mise en œuvre de cette stratégie permettra non seulement de garantir des évaluations régulières et fiables des apprentissages, mais aussi d'offrir aux décideurs des outils pertinents pour orienter les politiques éducatives. Cela contribuera à l'amélioration des performances du système éducatif et à l'atteinte des objectifs d'équité et de qualité dans l'éducation.

En définitive, ce rapport constitue une feuille de route essentielle pour guider les actions à venir, en matière d'évaluation des apprentissages au Bénin. Sa mise en œuvre nécessitera un engagement fort de la part des autorités, ainsi qu'une collaboration étroite avec les partenaires techniques et financiers. En s'appuyant sur les recommandations que nous formulons, le Bénin pourra se doter de dispositifs durables, capables de répondre aux défis éducatifs actuels et futurs.

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des documents consultés

- Loi rectificative 2005-33 de la loi 2003-17 portant orientation de l'Education nationale en République du Bénin
- Arrêté de création N° 027/MEMP/DC/SGM/ CTJ/DAF/INFRE/SG/SP 010 SGG19 du 18 Juin 2019 du Service d'évaluation des apprentissages-INFRE 2019
- Politique nationale d'évaluation 2012-2021 en République du Bénin
- Aide-mémoire de la revue sectorielle conjointe 2022-10 au Bénin
- Rapport de mise en œuvre du plan sectoriel de l'Education 2022-10 au Bénin
- Décision du Conseil d'Administration 2023-09 - Financement pour la transformation du système et au titre de l'accélérateur de l'éducation en faveur des filles, au Bénin
- Cadre de résultats du GPE 2025 pour le Bénin 2023-12
- Décret-2020-323 Attributions organisation fonctionnement du MEMP
- Décret n°427 du 20 juillet 2016 Attributions organisation fonctionnement du MESTFP
- Décret 2021-489 Attributions organisation fonctionnement du MESRS
- Le système national d'évaluation du Bénin 2007-2015
- Pacte de partenariat du Bénin-Août 2023-Renforcement de l'acquisition des connaissances et des compétences de base par toutes les filles et tous les garçons de 3 à 18 ans
- Rapport PASEC2014-Bénin
- Rapport définitif-Étude diagnostique des capacités nationales en évaluation au Bénin
- Rapport de suivi de l'utilisation des résultats de l'évaluation 2018
- Projet de lettre de politique du secteur éducatif
- Rapport validé du pré-test de CP et de CM1 du Bénin
- Rapport Provisoire du posttest CP et CM1 du Bénin 05 09 23
- Rapport EGRA-EGMA 2021
- Initiatives complémentaires des partenaires de l'Education, récemment achevés, en cours et en préparation Bénin-Mai 2024
- Conseil national de la Statistique
- Decret-1995-354 Attributions Organisation Fonctionnement Institut national pour la Formation et la Recherche en Education
- Décret-2014-360 Création de l'INIFRCF
- Décret-2020-296 modifiant le décret de création de l'INIFRCF
- Décret-2018-395 Attributions Organisation Fonctionnement Conseil national de l'Education au Bénin
- Décret 2023-411 portant Attributions Organisation Fonctionnement du Conseil national de l'Education au Bénin
- Décret-2020-323 Attributions Organisation Fonctionnement Ministère des Enseignements Maternel et Primaire
- Décret-2021-489_Attributions Organisation Fonctionnement MESRS

- Décret-2023-290 Approbation des statuts de l'INIFRCF
- Loi-cadre 2022-01 sur l'enseignement et la formation techniques et professionnels
- Politique nationale d'Evaluation 2012-2021
- PSE BENIN Octobre 2018 Tome 1
- PSE Tome 2
- Etude cartographique-Evaluation des apprentissages en Afrique subsaharienne
- Arrêté N° 066/MEMP/MESTFP/MESRS/DC/SGM/CTJ/DAF/INFRE/SG/SRE/SA/046.SGG18 portant création, attributions, organisation et fonctionnement des Commissions Techniques d'Intervention Spécialisées (CITS) de l'INFRE
- Décret-2021-401-Structure type des Ministères

Annexe 2 : Liste des structures contactées

- Direction de la Planification et de l'Administration financière auprès du MEMP
- Equipe nationale PASEC
- Staff du MEMP
- Service d'évaluation des apprentissages-INFRE_MEMP
- Direction de l'Inspection générale auprès du MESTFP
- AFD en tant que partenaire technique et financier de l'Education
- UNICEF en tant que partenaire technique et financier de l'Education
- PAM en tant que partenaire technique et financier de l'Education et en tant que chef de file des PTF

Annexe 3 : Liste des personnes interviewées

- Monsieur Olatoundji Martin ESSOUN, Correspondant national de la CONFEMEN
- Monsieur Elme Mario Imbert Gomez, Responsable de l'Equipe nationale PASEC,
- Mesdames et Messieurs Autres membres de l'Equipe nationale PASEC,
- Monsieur Bauro BAGOUDO, Chef du Service d'Evaluation des Apprentissages
- Monsieur François HOUÉDE, Chef du Service des tests, examens et concours/MEMP
- Madame Mireille AFOUDA Direction de l'Inspection et de l'Innovation pédagogiques/ MEMP
- Monsieur Maxime GLITHO, Inspecteur général pédagogique par intérim auprès du MESTFP
- Monsieur Toussaint AVOCE, Inspecteur général pédagogique Adjoint auprès du MESTFP
- Monsieur Mounirou YALLOU, Inspecteur pédagogique auprès du MESTFP
- Monsieur Roméo AYENA, AFD
- Monsieur Ali OUATTARA, Directeur de Pays, Représentant Résident du PAM
- Madame Armelle KOROGONE, Assistante du Directeur de Pays du PAM
- Madame Cinthia ACKA-DOUABELE, Cheffe de la Section Education, UNICEF
- Monsieur Houkanlin EBAH, Représentant du Secrétariat général du MEMP
- Monsieur Jacob TOUDONOU, Directeur de l'Enseignement primaire
- Monsieur Bienvenu N'DAH, Représentant du Directeur des examens et concours
- Monsieur Raoul ATTOHOUN, ancien Secrétaire permanent du PDDSE
- Monsieur GBENOU Pierre,
- Mesdames et Messieurs Elèves Inspecteurs : Marthial GUENON, Paul Semassa BOSSOU, Toussaint HOUI, Etienne ODO, Léon ADEN HOUÉSSOU, Delphine BALOGOU, Magloire FAGBEMI, Cossi ABANIGANADHAHESSOU, Tao Elis ABENI, Anatole HOUÉSSOU, Jean ADJIVON, Rachelle AdjoaviGUIVI

Annexe 4 : Liste du personnel permanent du Service d'évaluation des apprentissages (SEA)

NOM - PRÉNOM	FONCTION	PROFILS
BAGOUDOU Bauro	Chef du Service	Planificateur
SINZOGAN Félix	Chef de Division Elaboration des outils et administration des instruments de mesure	Pédagogue
AKLE Karim	Collaborateur (nouvellement affecté)	Inspecteur de l'enseignement primaire

Annexe 5 : Liste des membres de l'Equipe Nationale PASEC

PRÉNOM - NOM	FONCTION	PROFILS
Elme Mario Imbert Gomez	Responsable national	Planificateur
Mireille AFOUDA	Directrice de l'Inspection et de l'Innovation pédagogiques/MEMP	Pédagogue
François HOUEDE	Chef du Service des Tests, Examens et Concours/ MEMP	Pédagogue
Carlos OKE	Chef du Service des Etudes et de la Statistique/MEMP	Statisticien
Yelognisse Armel FAGNINOU	Chef du Service de la Planification et du Suivi- Evaluation/MEMP	Planificateur
Parfait Menou	Chef de Division de la Statistique/MEMP	Informaticien
Gaspard KOUTON	Cadre au Service des Etudes et de la Statistique/ MEMP	Statisticien
Philippe Christian ARABA	Conseiller Pédagogique en Mathématiques/MESTFP	Pédagogue en Mathématiques
Bessanh Micheline HOUNGBO	Conseiller pédagogique en Français/MESTFP	Pédagogue en Français
Olawalé Amos OLAOSSI	Chef de Division de la Statistique/MESTFP	Statisticien Economiste

Annexe 6 : Guide d'entretien avec les Partenaires

Dans le cadre de son plan stratégique 2022-2026, la Conférence des Ministres de l'Éducation des Etats et Gouvernements de la Francophonie (CONFEMEN) a eu pour ambition d'accompagner les pays afin de renforcer l'utilisation des résultats des évaluations des acquis d'apprentissage, d'améliorer la mise en œuvre des politiques éducatives en impulsant les réformes nécessaires au changement. Cela suppose la mise en place de dispositifs nationaux d'évaluation (DNE) efficaces.

Cette ambition trouve son origine dans le mémorandum de la 51ème session ministérielle de la CONFEMEN par lequel les ministres se sont engagés à : (i) faciliter la mise en place de dispositifs nationaux d'évaluation (DNE) ayant un ancrage institutionnel adapté et convenablement doté de personnels et de moyens et, (ii) développer, articuler et valoriser ces dispositifs nationaux par des actions concertées de formation et par l'élaboration d'instruments, afin que les travaux engagés soient d'une qualité technique appropriée et qu'ils permettent une comparabilité internationale des résultats obtenus.

Dans le but de produire un document d'orientation pour le renforcement des DNE ou leur mise en place, la CONFEMEN a constitué un consortium d'experts pour conduire un diagnostic des DNE dans les pays membres.

Puisque le système éducatif béninois ne dispose pas de dispositif national d'évaluation des acquis scolaires, notre entretien va être centré sur la mise en place de dispositif. Ainsi votre précieuse collaboration est vivement sollicitée pour partager vos expériences, vos conseils et suggestions. Merci!

Il est à noter que l'analyse du dispositif national d'évaluation en question ne portera pas sur les évaluations certificatives ni sur les outils d'évaluation régulière en classe mais concernera uniquement les évaluations des apprentissages permettant d'informer les politiques éducatives dans le temps.

En tant qu'acteur et partenaire du système éducatif, êtes-vous favorable à ce projet de mise en place d'un DNE au Bénin ?

Quels sont les objectifs principaux que vous visez avec un dispositif national d'évaluation des apprentissages ?

Quelles devraient être les missions d'un dispositif national d'évaluation des apprentissages ?

Quelle structure institutionnelle serait, selon vous, la mieux placée pour piloter ce dispositif ?

Quels devraient être les profils des agents d'un dispositif national d'évaluation

Quel appui éventuel votre agence pourrait-elle apporter au fonctionnement du DNE ?

A quels niveaux scolaires souhaitez-vous évaluer les compétences des élèves ?

Quels sont les domaines d'apprentissage les plus pertinents que le dispositif devrait couvrir ?

Quelles seraient vos attentes en matière de partage des données d'évaluation ?

Quelles sont, selon vous, les principales contraintes ou barrières à la mise en place d'un dispositif national d'évaluation des apprentissages ?

Le Service d'évaluation des apprentissages installé au Ministère des Enseignements maternel et primaire a entrepris en 2023 une évaluation nationale des acquis des élèves.

Quelles actions d'amélioration suggériez-vous pour cette évaluation ?

Avez-vous des recommandations particulières dans la mise en place d'un DNE ?

Annexe 7 : Guide d'entretien avec les structures centrales des Ministères

Nom de la structure :

.....

En tant qu'acteur et partenaire du système éducatif, êtes-vous favorable à ce projet de mise en place d'un DNE au Bénin ?

Quels sont les objectifs principaux que vous visez avec un dispositif national d'évaluation des apprentissages ?

Quelles devraient être les missions d'un dispositif national d'évaluation des apprentissages ?

Quelle structure institutionnelle serait, selon vous, la mieux placée pour piloter ce dispositif ?

Quels devraient être les profils des agents d'un dispositif national d'évaluation

A quels niveaux scolaires souhaitez-vous évaluer les compétences des élèves ?

Quels sont les domaines d'apprentissage les plus pertinents que le dispositif devrait couvrir ?

Quelles seraient vos attentes en matière de partage des données d'évaluation ?

Quelles sont, selon vous, les principales contraintes ou barrières à la mise en œuvre d'un dispositif national d'évaluation des apprentissages ?

Le Service d'évaluation des apprentissages, installé au Ministère des Enseignements maternel et primaire, a entrepris en 2023 une évaluation nationale des acquis des élèves.

Quelles actions d'amélioration suggériez-vous pour cette évaluation ?

Avez-vous des suggestions particulières pour la mise en place d'un DNE

Annexe 8 : Questionnaire personnel technique du SEA

Dans la perspective de produire un document d'orientation pour le renforcement des DNE ou leur mise en place, la CONFEMEN a constitué un consortium d'experts pour conduire un diagnostic des DNE dans les pays. Ainsi votre précieuse collaboration est vivement sollicitée pour fournir les informations nécessaires, des suggestions et des avis en répondant au questionnaire ci-après. Merci d'avance !

L'analyse du dispositif national d'évaluation en question ne portera pas sur les évaluations certificatives ni sur les outils d'évaluation régulière

en classe mais concernera uniquement les évaluations des apprentissages permettant d'informer les politiques éducatives.

QUESTIONNAIRE POUR LE PERSONNEL TECHNIQUE DU SEA

Le système éducatif béninois ne dispose pas d'un dispositif national d'évaluation des acquis scolaires. Aussi est-il programmé d'en mettre en place dans le cadre du plan sectoriel de l'éducation.

Division :

Age : Genre : ☐ Masculin ☐ Féminin

Contact téléphonique (facultatif) :

Année d'entrée dans l'administration :

Ancienneté de service au SEA :

Niveau du diplôme le plus élevé :

- ☐ Baccalauréat
- ☐ Baccalauréat + 2
- ☐ Master 1
- ☐ Master 2
- ☐ Ingéniorat
- ☐ Doctorat
- ☐ Autre, préciser :

Etes-vous ?

- ☐ Pédagogue
- ☐ Planificateur
- ☐ Informaticien
- ☐ Statisticien
- ☐ Economiste
- ☐ Autre, préciser :

Dans l'accomplissement de votre travail, avez-vous des problèmes d'ordre ?

- ☐ Matériel
- ☐ Technique
- ☐ Autres, préciser :

Disposez-vous d'ordinateur pour le travail ?

- ☐ Ordinateur du Service
- ☐ Ordinateur personnel Dans quels domaines avez-vous reçu une formation ?
- ☐ Echantillonnage
- ☐ Conception d'items de tests ou questionnaires
- ☐ Analyse de données statistiques
- ☐ Formulation de politiques éducatives
- ☐ Rédaction de rapport d'évaluation
- ☐ Psychométrie
- ☐ Autres, préciser :

Dans quels domaines souhaitez-vous recevoir une formation pour une meilleure mise en œuvre d'une évaluation des apprentissages ?

- ☐ Echantillonnage
- ☐ Conception d'items de tests ou questionnaires
- ☐ Analyse de données statistiques
- ☐ Formulation de politiques éducatives
- ☐ Rédaction de rapport d'évaluation
- ☐ Psychométrie
- ☐ Autres, préciser :

Le Service d'Evaluation des apprentissages a entrepris en 2023 une évaluation nationale des acquis des élèves.

Quelles sont les difficultés que vous avez rencontrées pendant la réalisation de cette évaluation ?

.....
.....
.....

Quelles actions d'amélioration suggèreriez-vous pour cette évaluation ?

.....
.....
.....

Avez-vous des recommandations pour la mise en place d'un Dispositif National d'Evaluation ?

.....
.....
.....
.....

Annexe 9 : Questionnaire Equipe nationale PASEC

Dans la perspective de produire un document d'orientation pour le renforcement des DNE ou leur mise en place, la CONFEMEN a constitué un consortium d'experts pour conduire un diagnostic des DNE dans les pays. Ainsi votre précieuse collaboration est vivement sollicitée pour fournir les informations nécessaires, des suggestions, en répondant au questionnaire ci-après. Merci de votre précieuse collaboration!

L'analyse du dispositif national d'évaluation en question, ne portera pas sur les évaluations certificatives ni sur les outils d'évaluation régulière en classe mais concernera uniquement les évaluations des apprentissages permettant d'informer les politiques éducatives dans le temps.

Le système éducatif béninois ne dispose pas d'un dispositif national d'évaluation des acquis scolaires. Aussi est-il programmé d'en mettre en place dans le cadre du plan sectoriel de l'éducation.

Ministère :

Age : Genre : ☐ Masculin ☐ Féminin

Contact téléphonique (facultatif) :

Année d'entrée dans l'administration :

Ancienneté dans l'Equipe PASEC :

Niveau du diplôme le plus élevé :

- ☐ Baccalauréat
- ☐ Baccalauréat + 2
- ☐ Master 1
- ☐ Master 2
- ☐ Ingéniorat
- ☐ Doctorat
- ☐ Autre, préciser :

Etes-vous ?

- ☐ Pédagogue
- ☐ Planificateur
- ☐ Informaticien
- ☐ Statisticien
- ☐ Economiste
- ☐ Autre, préciser :

Dans l'accomplissement de votre travail en tant que membre de l'Equipe nationale PASEC, avez-vous des problèmes :

- ☐ d'ordre matériel ?
- ☐ d'ordre technique ?
- ☐ Autres, préciser :

Dans quels domaines avez-vous reçu une formation ?

- ☐ Echantillonnage
- ☐ Conception d'items de tests ou questionnaires
- ☐ Analyse de données statistiques
- ☐ Formulation de politiques éducatives
- ☐ Rédaction de rapport d'évaluation
- ☐ Psychométrie
- ☐ Autres, préciser :

Dans quels domaines souhaitez-vous recevoir une formation pour une meilleure mise en œuvre d'une évaluation des apprentissages ?

- ☐ Echantillonnage
- ☐ Conception d'items de tests ou questionnaires
- ☐ Analyse de données statistiques
- ☐ Formulation de politiques éducatives
- ☐ Rédaction de rapport d'évaluation
- ☐ Psychométrie
- ☐ Autres, préciser :

Le Service d'Evaluation des Apprentissages a entrepris en 2023 une évaluation nationale des acquis des élèves. A votre avis, le SEA est-il un dispositif national d'évaluation ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Avez-vous été sollicité par le SEA dans la réalisation de cette évaluation ? Si OUI, dans quelles activités ? (Conception, collecte, analyse, rédaction, publication des résultats, ...)

.....
.....
.....

Quelles actions d'amélioration suggériez-vous pour cette évaluation ?

.....
.....
.....
.....

Comment pourrait être le rattachement institutionnel du Dispositif National d'Évaluation (DNE) qu'on veut mettre en place compte-tenu de l'existence de trois ministères en charge de l'Éducation ?

.....
.....
.....
.....

A quelle périodicité souhaiteriez-vous que le DNE réalise une évaluation nationale des apprentissages ?

- ☐ Annuel
☐ Biannuel
☐ Autres, préciser :

Quels seraient les domaines les plus pertinents à évaluer ?

- ☐ Français/Langue d'enseignement (préciser les sous-domaines : Lecture, Ecriture, Outils de la langue, Compréhension écrite, Compréhension orale, ...)
☐ Mathématiques (préciser les sous-domaines : Arithmétique, Algèbre, Mesures, Géométrie, ...)
☐ Sciences (préciser :)
☐ Autres, préciser :

Avez-vous d'autres suggestions pour la mise en place d'un Dispositif national d'évaluation ?

Annexe 10 : Profil de poste du Chef de Service d'évaluation des apprentissages

Le Chef du Service est responsable de la mise en œuvre des activités de son service, notamment le suivi permanent des performances des étudiants et des apprenants de tous les secteurs. Il est nommé par arrêté ministériel après avoir été sélectionné par une commission d'appel à candidatures.

Mission principale	Piloter, coordonner et superviser les évaluations nationales des apprentissages, en veillant à leur qualité scientifique, leur pertinence pédagogique et leur alignement sur les politiques éducatives nationales.
Responsabilités clés	• Coordonner la conception des outils d'évaluation (tests, questionnaires, guides). • Superviser la mise en œuvre des évaluations nationales, depuis la phase pilote jusqu'à la collecte des données. • Assurer la logistique et la formation des équipes impliquées dans les campagnes d'évaluation. • Garantir le traitement et l'analyse rigoureuse des données collectées. • Superviser la rédaction de rapports d'évaluation clairs et exploitables pour les décideurs. • Présenter les résultats aux parties prenantes et faire des propositions . • Organiser des ateliers de restitution et de partage des bonnes pratiques. • Contribuer au renforcement des capacités des équipes locales et nationales, sur les thématiques liées à l'évaluation des apprentissages.
Compétences requises	Diplôme universitaire de niveau Master en éducation, en évaluation des apprentissages, en sciences sociales, en statistiques ou dans un domaine connexe.

Qualifications	• Expérience de 5 ans en évaluation des apprentissages ou des programmes éducatifs. • Familiarisation avec les évaluations à grande échelle (ex. PASEC, PIRLS, PISA). • Maîtrise des méthodologies de recherche quantitative et qualitative. • Compétence en analyse statistique (logiciels tels que SPSS, STATA, R). • Bonne connaissance des cadres internationaux d'évaluation des apprentissages. • Excellentes aptitudes en communication écrite et orale.
Position hiérarchique	Rattaché à l'INFRE, collaborant avec les autres chefs de service et les partenaires techniques.
Qualités personnelles nécessaires	• Qualité et rigueur des évaluations réalisées. • Respect des délais et des budgets alloués. • Pertinence et utilité des résultats pour la prise de décision. • Satisfaction des parties prenantes sur les produits livrés.
Conditions de travail	• Poste basé au sein de l'INFRE. • Déplacements réguliers sur le terrain pour superviser les activités de collecte de données et assurer le suivi. • Interaction avec des acteurs locaux, nationaux et internationaux.

Annexe 11 : Liste des modules de formation nécessaires

MODULE	BESOINS DE FORMATION
Méthodes d'échantillonnage des enquêtes sur l'Education	Concepts fondamentaux d'échantillonnage Méthodes spécifiques à l'Education Conception et planification des enquêtes
Théorie classique des tests	Les bases de la Théorie classique des tests Fiabilisation des tests Validation des tests Analyse des items
Conception d'items de tests ou questionnaires	Types d'items et formats de réponses
Analyse psychométrique des items de tests	Introduction à l'analyse psychométrique Indicateurs statistiques en TCT
Utilisation de logiciels de traitement de données statistiques (Stata, SPSS, R, ...)	Introduction aux logiciels de traitement statistique Gestion des données
Analyse de données statistiques	Introduction à l'analyse de données statistiques Gestion et préparation des données Statistiques descriptives Analyse exploratoire des données Statistiques inférentielles Modélisation statistique
Formulation de politiques éducatives	Étapes de la formulation des politiques éducatives Planification et mise en œuvre des politiques
Pilotage et évaluation de la qualité de l'Education	Introduction au pilotage de la qualité de l'Education Cadres théoriques et indicateurs de qualité de l'Education Gestion des ressources pour en améliorer la qualité Pratiques pédagogiques et qualité de l'enseignement Équité et inclusion dans la qualité de l'Education Politiques et réformes pour la qualité de l'Education Évaluation des résultats d'apprentissage
Théorie de la Réponse à l'Item	Introduction à la Théorie des réponses à l'Item (TRI) Fondements théoriques de la TRI Modélisation des réponses aux items

Complexe Sicap Point E, Immeuble C
3^e étage, avenue Cheikh Anta Diop
BP 3220 Dakar Sénégal
Tél. : +221 33 859 29 79 / 33 859 29 91
Fax : +221 33 825 17 70
pasec@confemen.org
www.pasec.confemen.org



@CONFEMEN

